

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015**

Date de convocation 2 avril 2015

Date d'affichage 2 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi 10 avril 2015, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Christine GAUCHER, Aziz AMANAR, Ophélie VAN ELSUWE, Alain MALLET, Danielle DENIS, Jean François BAILLY, Adjoints au Maire, Catherine TAMPERE, Marie GAUTHIER, Laurence MAUGERY, Julien VIGNOULLE, Benjamin PIRES, Yves DORION, Béatrice LEFEVRE (jusqu'à 22h10), Jean Claude BARBERY, Philippe BURNER, Christian HUGONET, Farid BACHIR, Pierre DOISE, Sabrina MOULIOM, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes excusées : Gaëlle VERITE (pouvoir à Danielle DENIS), Mme Béatrice LEFEVRE à partir de 22h10 (pouvoir à Ophélie VAN ELSUWE).

Etaient absents : Corinne LOTH, Nicolas DOVERGNE

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers présents.

Danielle DENIS a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2014 à l'approbation des conseillers municipaux.

Philippe BURNER a fait des remarques sur le procès-verbal de la séance précédente dans deux mails restés sans réponse concernant d'une part l'expression « nous n'avons pas vu Mr BURNER se retrousser les manches » qui n'a jamais été prononcé pendant ce conseil, et d'autre part, vous avez oublié la citation que j'ai reprise des propos de Monsieur le Maire : « travailler avec les gens » me permettrait de travailler dorénavant différemment. De ce fait, Il ne signera pas le procès-verbal.

Monsieur le Maire lui répond que « nous n'avons pas vu M. BURNER se retrousser les manches » synthétise parfaitement ce qu'il avait exprimé le 5 décembre dernier et qu'il affirme clairement, aujourd'hui 10 avril 2015, que M. BURNER, depuis un an qu'il est élu, ne s'est encore jamais retroussé les manches et n'a participé activement à aucun événement organisé par la municipalité. C'est la raison pour laquelle il ne modifiera pas le procès-verbal du 5 décembre 2014.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2014 est approuvé à

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	21
Abstentions :	3
Pour :	18

Avant d'aborder la séance, Dominique DELION propose d'inverser des points de l'ordre de jour :

- Intervertir le Compte Administratif et le compte de Gestion
- Intervertir le vote du taux d'imposition et celui du Budget Primitif

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

1) Compte Administratif 2014

Avant la présentation du compte administratif, Philippe BURNER demande qui est M. GOBLET et pourquoi était-il présent lors de l'avant dernière commission finances ? Il rajoute que cette commission n'a été qu'un duel verbal entre deux personnes.

Dominique DELION répond que M. GOBLET est consultant. Le Maire et son équipe, tout nouveau dans la gestion d'une commune ont fait appel à un cabinet extérieur pour les assister, depuis un an, en tant que conseil en finances publiques afin de réaliser un diagnostic financier de la commune. C'est à ce titre que Monsieur GOBLET était invité à l'avant dernière commission finances qui avait pour objet d'examiner les divers éléments financiers soumis à ce Conseil Municipal. Par ailleurs, au vu des résultats financiers réalisés tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement en 2014, la légitimité et l'efficacité des conseils prodigués ne sauraient souffrir d'aucune contestation objective.

Ensuite Dominique DELION présente le bilan financier de l'année 2014 qui fait apparaître un excédent tant en investissement qu'en fonctionnement.

Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, nous avons un excédent de 329 227,56€ en fonctionnement et un excédent de 180 480,19€ en investissement ce qui donne un excédent total de 509 707,75€.

Les Restes à Réaliser en investissement sont également en excédent car nous avons 119 590€ en recettes et 27 238€ en dépenses qui nous donne un solde positif de 92 352€.

Nous aurions donc pu disposer d'un excédent total de 602 059,75€.

Malheureusement nous avons un déficit d'investissement de 2013 de la somme de 413 327,94€.

Pierre DOISE désire poser quelques questions afin de comprendre le compte administratif. Le Maire répond que la commission finances et le Bureau Municipal ont été réunis à plusieurs reprises pour examiner les comptes. M. DOISE signale que s'il ne peut pas poser de questions, il ne votera pas le Compte Administratif. M. DELION fait remarquer que l'objet du Conseil n'est pas d'analyser facture par facture le détail du CA 2014, ni de faire de la formation aux élus, que la note explicative (de 8 pages, jointe à la convocation) pour la compréhension des documents budgétaires était là pour cela.

Le Maire demande si le Conseil a des questions précises. M. BURNER répond qu'il verra à la prochaine commission finances et M. DOISE voudrait savoir quels travaux ont été effectués en 2014.

Les travaux qui ont eu lieu en 2014 sont, comme prévu au Budget Primitif :

- La dernière tranche de l'agrandissement du restaurant scolaire.
- La 2^{ème} tranche de la rénovation des peintures de l'école Dolto.

Le Maire, ne pouvant pas prendre part au vote, sort de l'assemblée et la Présidence en est confiée à Mme Danielle DENIS, adjointe au Maire et doyenne de l'assemblée qui soumet au vote le Compte Administratif 2014.

Après en avoir délibéré :

Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstentions :	5

Le compte administratif 2014 est adopté comme suit

Fonctionnement:

Recettes 2014 :	2 599 581,25€
Dépenses 2014 :	2 270 353,69€
Donne un excédent de clôture de :	329 227,56€

Investissement:

Recettes 2014:	827 205,40€
Dépenses 2014:	646 725,21€
Report déficit dépenses 2013 :	413 327,94€

Restes à réaliser à reporter en 2015 :

- Dépenses :	27 238,00€
- Recettes :	119 590,00€

Le résultat cumulé de l'investissement donne un déficit de clôture de 140 495,75€.

2) Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par le Trésorier de Liancourt et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Mairie, considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Mairie et du Compte de Gestion du Trésorier,

Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	20
Votes Contre :	0
Abstention :	1

Le Conseil municipal approuve le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2014, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

3) Affectation du résultat 2014

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports 2013

Pour rappel,

Déficit reporté de la section Investissement 2013 :	413 327,94€
---	-------------

Soldes d'exécution 2014

Un solde d'exécution en excédent de la section d'investissement de :	180 480,19 €
Un solde d'exécution en excédent de la section Fonctionnement de	329 227,56 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	27 238,00€
En recettes pour un montant de :	119 590,00€
Le déficit global de la section d'investissement cumulé étant de	140 495,75€.
L'excédent global de la section de fonctionnement cumulé étant de	329 227,56€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le besoin de financement de la section d'investissement (déficit) étant estimé à 140 495,75€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0

Abstentions : 4

décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la somme de 329 227,56€ de la façon suivante :

- 140 495,75€ au financement de la section d'investissement et d'exécuter le virement au BP 2015, compte 1068.
- 188 731,81€, en fonctionnement, au compte R 002, résultat de fonctionnement reporté.

4) Taux d'imposition 2015

Le Maire, Dominique DELION, propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstentions :	2

Décide de conserver les taux appliqués en 2013 et 2014 soit :

Taxe d'habitation :	16,39 %
Taxe foncière (bâti) :	24,86 %
Taxe foncière (non bâti) :	74,92%
CFE :	18,07%

5) Budget primitif 2015

Fontionnement :

Dominique DELION explique sa volonté de maintenir une gestion rigoureuse des finances issues des impôts et son souhait de maîtriser les charges à caractère général, chapitre 011, et les diminuer en dessous de la barre du million d'euros. Il rappelle les montants du compte administratif avec les dépenses réalisées. 999 900€ sont donc prévus au chapitre 011, soit une baisse de 15,68% par rapport au BP 2014 et de 2,26% par rapport au CA 2014.

Au niveau du chapitre 012, charges de personnel, il y a une augmentation provisoire d'environ 50 000€. Il a été pris en compte dans ce chapitre :

- Les prévisions d'avancement d'échelons et de grades du personnel.
- Les heures supplémentaires ont été comptabilisées au même niveau qu'en 2014, mais celles-ci seront gérées de manière encore plus rigoureuse (à titre d'exemple, transformation par les élus de la salle du Conseil en salle des mariages et réciproquement, ...).
- Le salaire de Mme Claudette DUMOTIER, dont la date de départ à la retraite n'est toujours pas fixée à cause d'un problème de régularisation de carrière toujours pas réglé par la CARSAT, est comptabilisé jusqu'en décembre 2015.
- Comme nous ne pouvons pas remplacer au pied levé un DGS, une Directrice Générale Adjointe va prendre ses fonctions à partir du 16 avril 2015, son salaire a donc été prévu.

Notre politique sur cet article verra donc ses bénéfices n'arriver qu'en 2016, même si nous pourrions constater dès le CA 2015 que les dépenses réalisées seront inférieures à celles budgétées.

Pour le chapitre 65, autres charges de gestion courante, il est prévu 165 000€. La diminution de 15%, est principalement due à la baisse des subventions accordées aux associations. Une concertation a eu lieu avec les associations qui ont réajusté leurs demandes avec une définition plus fine des besoins et en faisant preuve de sens des responsabilités quant à l'utilisation des finances publiques. D'autre part, quelques associations ont été dissoutes, comme par exemple, les Randonnées Rantigny siennes qui ont

d'ailleurs reversé leur solde de 5000€ environ, pour les enfants de Rantigny et permettre ainsi l'achat de 2 vidéos projecteurs interactifs pour l'école Berthelot qui était déjà équipée d'un tableau interactif.

Pierre DOISE demande si ce versement est légal. La réponse est oui car cette somme a été reversée au Trésor Public conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Dans le budget fonctionnement, il a été également prévu un virement, chapitre 023, à la section d'investissement de 499 980,17€ (pour le chapitre 021 de la section d'investissement). Ce montant prend en compte l'excédent 2014 ainsi que l'excédent de la section de fonctionnement budgété en 2015.

Investissement :

En recettes, nous avons :

- Le virement de la section de fonctionnement de 499 980,17€,
- L'affectation du résultat 2013 à l'article 1068 de 140 495,75€
- La subvention du Conseil départemental de 120 000€ pour des travaux à l'entrée Nord, avenue Pierre Curie (dossier déjà passé en commission).

Les travaux prévus en dépenses d'investissement sont :

- Entrée Nord, avenue Pierre Curie, pour 480 000€ (TTC) avec un plafond subventionnable de 400 000€ HT. La 2^{ème} tranche des travaux avait été estimée à 680 000€, mais il a été demandé à la société qui avait effectué un premier devis de revoir sa copie. Subvention déduite, le coût des travaux sera de 280 000€.
- 7 000€ pour la mise en conformité des postes EP rues de la Gare et rue de Liancourt.
- 53 000€ pour les études du PLU et de la Vidéo protection.
- 20 000€ pour les panneaux d'information lumineux.
- Salle Paul Eiselé, pour l'amélioration de la sécurité avec 7 000€ pour une alarme anti intrusion (avec badge et clavier) et l'installation d'une barre anti panique sur la porte de la salle annexe.
- 95 000€ ont été prévus, en divers, en terrains nus.

Le Maire demande s'il y a des questions concernant le budget 2015 présenté.

Christian HUGONET demande s'il a été inclus dans les travaux de l'avenue Pierre Curie la coordination avec Réseau de Transport d'Electricité pour l'enfouissement du réseau. Dominique DELION l'informe qu'un fourreau a été prévu dans la partie concernée et la fibre optique y sera également intégrée.

Christian HUGONET demande quels sont les projets au niveau des 95 000€ prévus en terrains nus. Il est répondu qu'il n'y a pas de projets précis, ni d'idée finalisée. C'est une petite « cagnotte » pour être en capacité de répondre à un besoin mais aussi pour faire face rapidement à une opportunité. Ceci sera étudié en commission, voire en commission élargie.

Dominique DELION informe le Conseil que les agents des services techniques finissent un placard dans la salle Paul Eiselé qui permettra de ranger du matériel, notamment le rétroprojecteur et son écran, et diminuer ainsi les manutentions. La peinture dans le couloir entre la grande salle et la salle annexe a également été rénovée. Ces travaux d'amélioration et d'entretien de notre patrimoine revalorisent le travail des agents tout en permettant des économies.

Christian HUGONET remarque qu'il faudrait prévoir aussi un défibrillateur dans cette salle. Dominique DELION lui répond que cette suggestion lui a déjà été faite et que bien sûr c'est indispensable.

Le Maire signale qu'une mise aux normes du système incendie de la salle Paul Eiselé est prévue.

Pierre DOISE voudrait savoir où en sont les emprunts. Le Maire l'informe qu'il reste 2 emprunts et que celui de la Caisse d'épargne est en train d'être renégocié. Il n'y a, pour le moment, pas de projet d'emprunt. Cependant, les paramètres actuels avec l'état de santé des entreprises de bâtiments publics sont à prendre en compte. Dans les 18 mois, 40% de celles implantées dans notre département peuvent déposer leur bilan s'il n'y a pas davantage d'activité, en particulier au niveau des collectivités territoriales.

Effectivement cette situation peut entraîner une baisse des prix et nous faire bénéficier de tarifs avantageux, d'autant plus que des taux d'emprunts sont actuellement extrêmement bas. Ne pas avoir d'emprunt n'est pas nécessairement signe de bonne gestion : une bonne dette peut résulter d'un investissement utile, bien financé.

Le Budget primitif 2015 est soumis au vote du Conseil Municipal.

Nombre de conseillers présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstention :	2

Le budget primitif 2015 est adopté ainsi qu'il suit :

En recettes de Fonctionnement :

Prévisions 2015 :	2 598 636,12€
Report 002 de 2014 :	188 731,81€
Soit un total de	2 787 367,93€

En dépenses de Fonctionnement :

Prévisions 2015 :	2 787 367,93€
--------------------------	----------------------

En recettes d'investissement :

Prévisions 2015 :	794 067,92€
RAR 2014 :	119 590,00€
Soit un total de :	913 657,92€

En dépenses d'investissement :

Prévisions 2015 :	745 924,17€
RAR 2014 :	27 238,00€
Déficit reporté 2014, D001 :	140 495,75€
Soit un total de :	913 657,92€

6) Subventions associations 2015

Comme il a été indiqué plus tôt, des associations ont revus leur demande à la baisse, certaines ont demandé une subvention nulle (le yoga, le Sourire de Rantigny, et +2Vie) et d'autres ont été dissoutes (le Judo club, les Randonnées Rantignysiennes, Silhouette, et l'association musicale).

La baisse de la subvention à l'Union cycliste est due à la suppression de la course cycliste du vendredi de la fête communale. Celle du Volley ball est diminuée à cause de leurs résultats et de leur descente de division. Par contre, celle d'Un Point c'est tout a augmenté en raison de l'organisation du Salon de la Broderie et l'obligation de prendre un maître-chien pour surveiller l'exposition la nuit.

Sabrina MOULIOM, conseillère municipale informe le Maire qu'elle ne peut pas prendre part au vote car elle est Présidente de l'association Racines.

Béatrice LEFEVRE quitte l'assemblée et donne son pouvoir à Ophélie VAN ELSUWE.

Dominique DELION tient à signaler que l'association Un Point c'est Tout a reversé les bénéfices de son Salon de la Broderie à l'association Loisirs Ado Jeunesse (670€).

Si une association a un projet, sera-t-elle subventionnée demande Farid BACHIR ?

La réponse est positive, les coupes seront toujours fournies. Par exemple, le Sourire de Rantigny organise une brocante à Uny, en avril et les WC chimiques seront pris en charge financièrement par la mairie. Pour le semi-marathon du 1^{er} mai de l'Athlétique Club, les coupes, les médailles et les maillots seront, comme par le passé, offerts par la municipalité.

Des subventions sont accordées également à plusieurs associations extérieures : le Secours Catholique, la Croix rouge, l'ADAPEI, l'ASDAPA ainsi qu'aux coopératives scolaires. Aucune subvention n'est versée à l'école Berthelot, avec leur accord, à cause d'un trop versé en 2014. Par contre si l'école Claudel organise une classe de découverte (séjour ski) la subvention sera réévaluée. Dominique DELION n'est pas contre un séjour en classe de découverte tous les ans, et est favorable aux initiatives pour récolter de l'argent.

Le montant total des subventions s'élève à 35 430€ en 2015, au lieu de 72 337 en 2014. La somme de 50 000€ a été prévue au budget pour faire face à d'éventuelles demandes complémentaires justifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le montant des subventions suivantes :

Associations locales :

A.R.A.C	300 €
U.N.C	300 €
Les Amis de l'Histoire	300 €
Athlétique Club ACCLRL	4 000 €
CS Liancourt Rantigny	2 500 €
Flash Club	2 000 €
Football Club Cauffry	2 500 €
Karaté Shotokan Rantigny	1 450 €
Le Vairon	100 €
Si on dansait avec MBM	500 €
Société de Tir de Rantigny	2 000 €
Union Cycliste Liancourt Rantigny	2 500 €
Volley Ball Rantigny Liancourt	6 000 €
A.L.C.R	2 500 €
Jardins Familiaux	260 €
Loisirs Ado Jeunesse	1 500 €
Racines	1 500 €
Rantigny Les Z'Iles	1 000 €
Temps Réel	250 €
Un point c'est tout	770 €

Associations extérieures

Secours catholique	400 €
Croix Rouge	400 €
ADAPEI	400 €
ASDAPA	400 €

Coopératives scolaires

DOLTO	600 €
CLAUDEL	1 000 €

7) Subvention Initiative Oise Sud

Initiative Oise Sud, auparavant Sud Oise Initiative, œuvre depuis maintenant 15 ans pour soutenir techniquement et financièrement les porteurs de projet souhaitant créer ou reprendre une entreprise dans le Sud de l'Oise et notamment sur notre commune.

Normalement IOS fait adhérer les communautés de communes mais par dérogation, elle a autorisé des communes à adhérer. La compétence devrait être reprise par la communauté de communes La Vallée Dorée qui y travaille actuellement.

Les missions d'IOS se présentent sous la forme d'un accompagnement dans les premières démarches, d'une aide financière sous forme de prêts d'honneur et d'un suivi post création. Il n'y a que 2 salariés mais beaucoup de bénévoles (8 directeurs de banque, des experts comptables, un ancien président de la

Chambre des métiers ...). Leurs frais de déplacement ne sont pas remboursés. Ils ont une gestion très saine.

En 2014, 450 porteurs de projets ont été ainsi accompagnés, 90 prêts d'honneur ont été accordés (de 6 à 8 000€) pour la création ou reprise d'entreprise, et 178 emplois ont ainsi été créés ou maintenus. Un prêt d'honneur de 7 000€ peut entraîner un prêt d'une banque de 50 000€.

Pour soutenir leur action il sollicite une subvention au titre de 2015 calculée sur la base de 0,60€ par habitant, soit pour notre commune, 2612 habitants X 0,60€ = 1 567,20€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 1 567,20€ à l'association Initiative Oise Sud.

8) Transformation de postes

Suite au tableau d'avancement de grade 2014, et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 25 février 2014 pour l'avancement suivant :

- un agent actuellement au grade adjoint administratif principal 2ème classe pour l'accès au grade d'Adjoint Principal 1ère classe à partir du 29 décembre 2014,

Suite au tableau d'avancement de grade 2015, et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 17 mars 2015 pour les avancements suivants :

- 1 agent actuellement au grade d'Adjoint Technique 1ère classe pour l'accès au grade d'Adjoint technique principal 2ème classe à partir du 1er septembre 2015

- Deux agents actuellement au grade d'Adjoint Technique principal 2ème classe pour l'accès au grade d'Adjoint technique principal 1ère classe

à partir du 1er avril 2015 pour l'un

à partir du 1er novembre 2015 pour l'autre

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination de ces agents et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de transformer ces postes afin de permettre à ces agents d'être nommés dans leurs grades d'avancement.

9) Extension des compétences de la Vallée Dorée pour la création d'un Relais d'Assistants Maternelles

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil communautaire a délibéré favorablement pour l'extension des compétences de la Communauté de communes du liancourtois la Vallée Dorée et la création d'un RAM (Relais d'Assistants Maternelles).

Devant l'intérêt d'un tel dispositif pour nos populations avec un coût modeste et maîtrisé qui est estimé à 7 400€ pour les 10 communes, grâce au soutien technique et financier de la Caisse d'Allocations Familiales, et conformément aux articles L-5211-17 et L-5211-20 du Code général des collectivités territoriales, cette proposition de transfert de compétences doit être soumise au vote du Conseil Municipal des 10 communes de la Vallée Dorée.

Si un conseil municipal vote contre, l'extension des compétences ne sera pas adoptée. Par contre il est possible d'organiser un RAM avec un groupement de communes.

Christian HUGONET interroge Dominique DELION sur l'avancement du projet, le lieu. Le Maire lui répond qu'il faut attendre les votes des Conseils pour pouvoir avancer

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la modification des statuts et permettre l'extension des compétences de la communauté de Communes du liancourtois la Vallée Dorée pour la création d'un Relais d'Assistants Maternelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition d'extension des compétences de la communauté de communes du liancourtois La Vallée Dorée pour la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles.

10) Autorisation au Maire à signer une convention de mandat avec la communauté de communes du liancourtois pour la réalisation du plan de désherbage sur les espaces verts publics de la commune et autorisation au Maire à signer la Charte régionale d'entretien des espaces publics.

Vu la loi Labbé du 06/02/2014 interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires à partir de 2020 pour les collectivités sur les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public à l'exception des cimetières, terrains de sport et infrastructures de transport,

Vu la création de l'outil de la Charte d'entretien des espaces publics créée en 2009 par la Région et les Agences de l'Eau afin d'aider les collectivités à mettre en place la gestion différenciée, et qui vise à protéger et reconquérir la qualité de l'eau et la biodiversité qui s'inscrivent dans les objectifs de la commune,

Le Maire propose au Conseil que la communauté de communes du liancourtois soit désignée comme mandataire et assure le lancement des plans de désherbage pour les communes volontaires pour cette démarche.

Nous sommes déjà plusieurs communes avec ROSOY, VERDERONNE, LABRUYERE, BAILLEVAL, CAUFFRY et MOGNEVILLE à être intéressées.

Toute une communication devra être mise en place pour la population. Des formations ont déjà été effectuées par des agents de notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité :

- à signer la Charte régionale d'entretien des espaces publics afin de mettre en place une gestion différenciée sur les espaces verts entretenus par la commune. L'engagement étant d'atteindre au minimum le niveau 3 dans les 3 ans suite aux conclusions du plan de désherbage,
- à mettre en œuvre l'ensemble des actions nécessaires pour la réalisation des objectifs assignés au niveau 3 de la charte dans les 3 ans qui suivent sa signature suite aux conclusions du plan de désherbage. Une démarche d'évaluation sera mise en place afin d'établir un bilan à 3 ans,
- à développer sur l'ensemble des espaces verts gérés par la commune la gestion différenciée,
- à signer la convention de réalisation d'étude en mandat pour la réalisation des plans de désherbage sur la commune
- à solliciter les organismes référents pour les subventions notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11) Projet de convention avec la Vallée Dorée pour l'instruction des actes et autorisations du droit des sols

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR a prévu des évolutions et notamment en matière d'instruction du droit des sols et notamment l'article 134 qui réserve, à compter du 1er juillet 2015, la mise à disposition des services de l'État pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale qui comptent moins de 10 000 habitants.

Dans les faits, la transmission des actes d'urbanisme au service de la DDT est interrompue depuis le 1er avril 2015.

Dans le cadre de l'évolution des missions de la Communauté de communes et notamment celle de la création d'un SPANC et d'un poste chargé des contrôles assainissement, certains services de la Communauté de communes ont été repensés afin de devenir plus cohérents et pouvoir répondre aux

communes en matière d'urbanisme. Les services de la Communauté de communes prendront le relais à compter de cette date pour les communes qui le souhaitent.

C'est pourquoi, grâce à cette nouvelle organisation, la Communauté de communes pourra instruire les autorisations du droit des sols.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer une convention avec la communauté de communes du Liancourtois La Vallée Dorée pour l'instruction et autorisation du droit des sols :

- permis de construire,
- permis de démolir,
- déclarations préalable de travaux (création surface au sol)
- certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)
- permis d'aménager

12) Frais hébergement artistes

Considérant l'organisation de la pièce de théâtre du 8 novembre 2014 et la nécessité contractuelle de loger les artistes et considérant l'obligation d'une délibération du Conseil Municipal pour le paiement de la facture d'hôtel pour la réservation de deux chambres seules pour la nuit du 8 au 9 novembre 2014,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la prise en charge par la commune de Rantigny des frais d'hébergement des artistes pour la nuit du 8 au 9 novembre 2014.

13) Changement de siège du SE60

Le Syndicat d'Energie de l'Oise, SE 60, lors de son dernier comité syndical a modifié ses statuts concernant l'adresse de son siège dorénavant fixé au 9164, avenue des Censives 60000 TILLÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise adoptés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013, la délibération du Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 20 novembre 2014, et la nécessité d'actualiser les statuts du SE 60 et plus particulièrement l'article 10 relatif au siège, compte tenu du changement de siège fixé au 9164, avenue des Censives 60000 TILLÉ,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification de l'article 10 des statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise, SE 60.

14) Autorisation de signature d'une coopération intercommunale des polices municipales de Rantigny et Cauffry

Le Maire présente le projet de coopération intercommunale des Polices municipales de RANTIGNY et CAUFFRY. L'objectif de cette coopération est de mutualiser des interventions conjointes afin :

- D'améliorer la sécurité des personnels lors des interventions,
- De mener des opérations de sécurité routière (achat mutualisé d'un cinémomètre et de dispositifs de contrôle d'alcoolémie,
- De réaliser des interventions d'urgence dans l'attente des forces de gendarmerie,
- De garantir la continuité de l'opération tranquillité vacances (OTV) pendant les congés du Policier Municipal,
- D'améliorer la sécurité de certaines manifestations.

Ce dispositif relève de la Police municipale pluricommunale prévu à l'article L512-1 du Code de la Sécurité Intérieure (anciennement codifié à l'article L2212-10 du CGCT) issu de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

La Police municipale pluricommunale est instituée par voie de convention entre l'ensemble des communes intéressées, après délibération de leurs conseils municipaux. Cette convention est d'une durée minimale d'une année (article R2212-12 du CGCT).

Les communes parties à la convention devant se doter d'une convention de coordination des interventions de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat prévues aux articles L512-4 à 512-7 du Code de Sécurité Intérieure, il est demandé au Conseil municipal d'accorder au Maire l'autorisation de signature de cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde au Maire à l'unanimité l'autorisation de signature de la convention pour une Coopération intercommunale des polices municipales de RANTIGNY et CAUFFRY.

15) Questions diverses

Les questions diverses ne sont pas à l'ordre du jour mais Dominique DELION répond à l'interrogation de Pierre DOISE concernant l'accueil périscolaire et qu'effectivement le contrat avec Léo Lagrange arrive à échéance le 31 août 2015. Le coût de ce service est prohibitif mais qu'il est devenu indispensable pour recevoir de jeunes parents sur notre commune. Pour le moment ce dossier est à l'étude et plusieurs solutions sont étudiées, soit intégrer en régie le périscolaire ou faire baisser le coût de manière forte.

Un appel d'offre va être relancé sur la base des horaires actuels (à partir de 7h00 et jusqu'à 19h00) et avec le Centre de Loisirs.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 23 heures 15